

## CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE ETENDUE

### AXESS PRESENTE SES PREMIERS AXES DE REFLEXION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ET LES CONGES POUR PLUS D'EQUITE

---

**Paris, le 20 mars 2025** - Lors de la Commission Mixte Paritaire (CMP) du 18 mars, AXESS a présenté aux organisations syndicales (OS) ses premiers grands axes de réflexion concernant le temps de travail et les congés. Cette présentation s'inscrit dans le cadre défini par la loi, qui privilégie désormais le dialogue social au niveau local pour négocier des accords concernant le temps de travail adaptés à chaque structure.

Dans ce contexte, AXESS a présenté un projet dans le cadre de la Convention Collective Unique Etendue (CCUE) visant à offrir une plus grande souplesse en matière d'aménagement du temps de travail pour les structures qui le souhaitent. Cette initiative n'a pas pour but de remettre en cause les accords existants, mais bien de compléter et d'enrichir les négociations locales en permettant aux établissements de s'adapter tout en préservant un cadre commun.

Un des axes principaux de ce projet est l'extension de l'attribution des congés conventionnels (anciennement congés trimestriels) à l'ensemble du champ social et médico-social, incluant l'enfance et les adultes, à l'exception des personnes âgées. Il s'agit là d'une extension significative qui inclut désormais le secteur du handicap adulte, qui n'était jusque-là pas concerné par ces congés dans le cadre de la CCN66. Près de 102 000 ETP (hors structures non branchées) se verraient ainsi octroyer des jours de congés supplémentaires dont ils ne bénéficient pas aujourd'hui. Cette mesure permettrait ainsi une répartition plus équitable du volume de congés existants au sein de ce champ élargi.

Consciente des enjeux économiques et organisationnels que cela implique, AXESS veille à proposer des évolutions équilibrées et soutenables, prenant en compte à la fois les besoins des professionnels et les contraintes du secteur.

AXESS déplore le départ de la table des négociations des organisations syndicales lors de la CMP. Ces dernières ont ainsi coupé court au dialogue.

AXESS reste déterminée à poursuivre les négociations sur ces sujets clés. En prévision de lors de la prochaine CMP, prévue pour le 2 avril 2025, AXESS a pris l'engagement d'adresser aux organisations syndicales un projet global qui abordera en profondeur les thématiques suivantes : classification, rémunération, congés, durée et temps de travail. AXESS souligne la nécessité de faire avancer les

---

#### Contact presse

FEHAP - Maryse de Wever - Tél : 06 77 20 93 81 - [maryse.dewever@fehpa.fr](mailto:maryse.dewever@fehpa.fr)



négociations et de surmonter les divergences, afin de parvenir à des avancées concrètes pour tous les acteurs du secteur.

---

**AXESS** est la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui regroupe deux organisations la FEHAP et Nexem. Ensemble, ces organisations portent une ambition commune dans la structuration et la promotion du secteur auprès des pouvoirs publics et des instances nationales et paritaires du secteur. La Confédération doit permettre à ses composantes de promouvoir le modèle non lucratif, qui concilie responsabilité économique et poursuite de l'intérêt général et l'inscrire tant dans les débats médiatiques que dans les politiques publiques.

---

#### Contact presse

FEHAP - Maryse de Wever - Tél : 06 77 20 93 81 - [maryse.dewever@fehapp.fr](mailto:maryse.dewever@fehapp.fr)